

DEL2018032001

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

**Conseil d'Administration
Séance du 20 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt du mois de mars à 18h, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à la mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : Catherine GARANDEAU, Claudine ORDONNEAU, Eric DANGLLOT, Bernadette GAUTREAU, Michèle Da SYLVA, Daniel GRIT, Jean CHARRIER, Jean Pierre AYME.

Etaient absents excusés : Maxence de RUGY, Marie-Françoise GABORIT, Sonia FAVREAU, Huguette DARIET.

Etait absente : Nathalie DALAIS-CHUSSEAU

Pouvoirs : Maxence de RUGY donne POUVOIR à Catherine GARANDEAU
Marie-Françoise GABORIT donne pouvoir à Bernadette GAUTREAU
Sonia FAVREAU donne pouvoir à Jean CHARRIER
Huguette DARIET donne pouvoir à Daniel GRIT

Convocation du 12 mars 2018

Nombre de membres : 13

Présents : 7

Quorum : 7

Suffrages exprimés : 11

1) CCAS / FINANCES – Approbation du compte de gestion

Il convient de se prononcer sur la régularité du compte de gestion 2017 dressé par Monsieur le Trésorier Municipal.

- Après présentation du budget de l'exercice 2017, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et du détail des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Trésorier ;
- Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant qu'il a été satisfait

Le conseil d'administration décide :

1°) de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017 et considérer que le compte de gestion du CCAS dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2°) d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 21 mars 2018
Le Président, Maxence de RUGY

Certifiée exécutoire à compter du
après transmission en Sous-Préfecture le
et affichage le



Pour le Président
et par délégation de signature,
la Vice-présidente,
Catherine GARANDEAU

DEL2018032002

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

**Conseil d'Administration
Séance du 20 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt du mois de mars à 18h, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à la mairie , sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : Catherine GARANDEAU, Claudine ORDONNEAU, Eric DANGLLOT, Bernadette GAUTREAU, Michèle Da SYLVA, Daniel GRIT, Jean CHARRIER, Jean Pierre AYME.

Etaient absents excusés : Maxence de RUGY, Marie-Françoise GABORIT, Sonia FAVREAU, Huguette DARIET.

Etait absente : Nathalie DALAIS-CHUSSEAU

Pouvoirs : Maxence de RUGY donne POUVOIR à Catherine GARANDEAU
Marie-Françoise GABORIT donne pouvoir à Bernadette GAUTREAU
Sonia FAVREAU donne pouvoir à Jean CHARRIER
Huguette DARIET donne pouvoir à Daniel GRIT

Convocation du 12 mars 2018

Nombre de membres : 13

Présents : 7

Quorum : 7

Suffrages exprimés : 11

2) CCAS/FINANCES – Vote du compte administratif

Les membres du Conseil d'administration sont invités à voter le compte administratif 2017 qui peut se résumer ainsi :

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Reports N-1		5 309,64 €	11 094,45 €		11 094,45 €	5 309,64 €
Opérations de l'exercice	35 026,68 €	65 743,55 €	160 964,80 €	34 216,77 €	195 991,48 €	99 960,32 €
Totaux	35 026,68 €	71 053,19 €	172 059,25 €	34 216,77 €	207 085,93 €	105 269,96 €
Résultats de clôture		36 026,51 €	137 842,48 €		101 815,97 €	
Restes à réaliser			14 734,75 €	170 000,00 €	14 734,75 €	170 000,00 €
Totaux cumulés		36 026,51 €	152 577,23 €	170 000,00 €	152 577,23 €	206 026,51 €
Résultats globaux		36 026,51 €		17 422,77 €		53 449,28 €

Le résultat de fonctionnement 2017 est excédentaire de **35 976,51€**
et celui d'investissement 2017 déficitaire de **137 842,48 euros**

Globalement le compte administratif 2017 (reste à réaliser inclus) est excédentaire de : **53 449,28€**

Le conseil d'administration décide :

- 1°) d'approuver le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2017, tel que présenté
- 2°) d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 21 mars 2018
Le Président, Maxence de RUGY

Pour le Président
et par délégation de signature,
la Vice-présidente,
Catherine GARANDEAU

Certifiée exécutoire à compter du
après transmission en Sous-Préfecture le
et affichage le



DEL2018032003

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

**Conseil d'Administration
Séance du 20 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt du mois de mars à 18h, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à la mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : Catherine GARANDEAU, Claudine ORDONNEAU, Eric DANGLLOT, Bernadette GAUTREAU, Michèle Da SYLVA, Daniel GRIT, Jean CHARRIER, Jean Pierre AYME.

Etaient absents excusés : Maxence de RUGY, Marie-Françoise GABORIT, Sonia FAVREAU, Huguette DARIET.

Etait absente : Nathalie DALAIS-CHUSSEAU

Pouvoirs : Maxence de RUGY donne POUVOIR à Catherine GARANDEAU
Marie-Françoise GABORIT donne pouvoir à Bernadette GAUTREAU
Sonia FAVREAU donne pouvoir à Jean CHARRIER
Huguette DARIET donne pouvoir à Daniel GRIT

Convocation du 12 mars 2018

Nombre de membres : 13

Présents : 7

Quorum : 7

Suffrages exprimés : 11

3) CCAS/FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS

Le compte administratif 2017 fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 36 026,51 euros et un résultat d'investissement déficitaire de 137 842,48 euros.

Sur l'excédent de fonctionnement d'un montant de 36 026,51 euros, il a été proposé de le reporter à la section de fonctionnement (article 002) du budget 2018.

Le déficit d'investissement d'un montant de 137 842,48 euros est reporté à l'article 001.

Le conseil d'administration décide :

1°) d'approuver l'affectation des résultats comme proposé ci-dessus

Envoyé en préfecture le 26/03/2018

Reçu en préfecture le 26/03/2018

Affiché le

SLOW

ID : 085-268500600-20180326-DEL2018032003-DE

2°) d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,

A Talmont-Saint-Hilaire, le 21 mars 2018

Le Président, Maxence de RUGY

Certifiée exécutoire à compter du
après transmission en Sous-Préfecture le
et affichage le



Pour le Président
et par délégation de signature,
la Vice-présidente,
Catherine GARANDEAU

DEL2018032004

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

**Conseil d'Administration
Séance du 20 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt du mois de mars à 18h, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à la mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : Catherine GARANDEAU, Claudine ORDONNEAU, Eric DANGLLOT, Bernadette GAUTREAU, Michèle Da SYLVA, Daniel GRIT, Jean CHARRIER, Jean Pierre AYME.

Etaient absents excusés : Maxence de RUGY, Marie-Françoise GABORIT, Sonia FAVREAU, Huguette DARIET.

Etait absente : Nathalie DALAIS-CHUSSEAU

Pouvoirs : Maxence de RUGY donne POUVOIR à Catherine GARANDEAU
Marie-Françoise GABORIT donne pouvoir à Bernadette GAUTREAU
Sonia FAVREAU donne pouvoir à Jean CHARRIER
Huguette DARIET donne pouvoir à Daniel GRIT

Convocation du 12 mars 2018
Nombre de membres : 13
Présents : 7
Quorum : 7
Suffrages exprimés : 11

4) CCAS/FINANCES – Vote du budget primitif 2018

Lecture est donnée à l'assemblée des propositions pour le budget général du CCAS concernant l'exercice 2018.

Le budget présenté s'équilibre en recettes et en dépenses en fonctionnement à 151 075,08 euros et en investissement à 184 826,26 euros (inclus les restes à réaliser). Il est équilibré avec une subvention communale de 70 000 euros en fonctionnement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	151 075,08 €	151 075,08

Section d'investissement	184 826,26	184 826,26
TOTAL	335,901,34	335,901,34

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 1^{er} février 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

1°) d'approuver le budget primitif 2016 du CCAS tel que présenté,

2°) d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,

A Talmont-Saint-Hilaire, le 21 mars 2018

Le Président, Maxence de RUGY

Pour le Président
et par délégation de signature,
la Vice-présidente,
Catherine GARANDEAU



Certifiée exécutoire à compter du
après transmission en Sous-Préfecture le
et affichage le

DEL2018032005

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

**Conseil d'Administration
Séance du 20 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt du mois de mars à 18h, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à la mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : Catherine GARANDEAU, Claudine ORDONNEAU, Eric DANGLLOT, Bernadette GAUTREAU, Michèle Da SYLVA, Daniel GRIT, Jean CHARRIER, Jean Pierre AYME.

Etaient absents excusés : Maxence de RUGY, Marie-Françoise GABORIT, Sonia FAVREAU, Huguette DARIET.

Etait absente : Nathalie DALAIS-CHUSSEAU

Pouvoirs : Maxence de RUGY donne POUVOIR à Catherine GARANDEAU
Marie-Françoise GABORIT donne pouvoir à Bernadette GAUTREAU
Sonia FAVREAU donne pouvoir à Jean CHARRIER
Huguette DARIET donne pouvoir à Daniel GRIT

Convocation du 12 mars 2018

Nombre de membres : 13

Présents : 7

Quorum : 7

Suffrages exprimés : 11

5) CCAS/ FINANCES – Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Il convient d'attribuer à Monsieur Christian MENARD, Receveur municipal, le taux maximum de l'indemnité de Conseil, prévue par l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, soit 100%.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1‰
Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75‰
Sur les 152 499.02 euros suivants à raison de 0,50‰
Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25‰
Sur toutes sommes excédant 609 796.07 euros à raison de 0,10‰

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration décide

- 1°) d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % ;
- 2°) de calculer et attribuer cette indemnité à Christian MENARD, Receveur municipal, selon les bases définies ci-dessus et sera attribuée
- 3°) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 21 mars 2018
Le Président, Maxence de RUGY

Certifiée exécutoire à compter du
après transmission en Sous-Préfecture le
et affichage le



Pour le Président
et par délégation de signature,
la Vice-présidente,
Catherine GARANDEAU

DEL2018032006

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

**Conseil d'Administration
Séance du 20 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt du mois de mars à 18h, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à la mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : Catherine GARANDEAU, Claudine ORDONNEAU, Eric DANGLLOT, Bernadette GAUTREAU, Michèle Da SYLVA, Daniel GRIT, Jean CHARRIER, Jean Pierre AYME.

Etaient absents excusés : Maxence de RUGY, Marie-Françoise GABORIT, Sonia FAVREAU, Huguette DARIET.

Etait absente : Nathalie DALAIS-CHUSSEAU

Pouvoirs : Maxence de RUGY donne POUVOIR à Catherine GARANDEAU
Marie-Françoise GABORIT donne pouvoir à Bernadette GAUTREAU
Sonia FAVREAU donne pouvoir à Jean CHARRIER
Huguette DARIET donne pouvoir à Daniel GRIT

Convocation du 12 mars 2018

Nombre de membres : 13

Présents : 7

Quorum : 7

Suffrages exprimés : 11

6) CCAS/ FINANCES – Mise en place d'une aide financière attribuée dans le cadre de l'Eco-Pass par le Conseil Départemental et d'une aide financière attribuée dans le cadre d'un passeport pour l'accession.

L'aide ECO-PASS (Acquisitions suivies d'une amélioration énergétique)

Le Conseil départemental de la Vendée a maintenu son programme « Eco-PASS » tel que présenté en 2016 à savoir :

- en supprimant l'éligibilité aux opérations neuves (achat terrain et construction, VEFA et location-accession)
- en ne conservant que les opérations d'acquisition suivies d'une amélioration énergétique.

L'Eco-PASS est une aide forfaitaire de 3 000 € attribuée par le CCAS de la commune à hauteur de 1 500 € et par le Conseil Départemental de Vendée à hauteur de 1 500 €.

Plusieurs conditions sont nécessaires :

- Les bénéficiaires devront répondre aux plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro,
- L'acquisition-amélioration ne concernera que les logements construits avant le 1er janvier 1990 en vue de l'occuper à titre de résidence principale,
- Les travaux d'amélioration énergétique devront atteindre un gain énergétique :
 - de 25 % pour les logements acquis avec une étiquette inférieure ou égale à D,
 - de 40 % pour les logements acquis avec une étiquette E à « sans étiquette » (cas par exemple d'une grange),
 - Les transformations d'usage permettant de transformer un bâti en logement sont éligibles,
- Les travaux devront être réalisés par des professionnels.

L'aide du Conseil Départemental est conditionnée au versement par la commune du lieu d'implantation d'une prime de 1 500 € minimum.

Le CCAS pourrait s'associer au Conseil Départemental pour cet Eco-PASS en attribuant une prime forfaitaire à l'accession à la propriété à hauteur de 1500 € par bénéficiaire soit un total cumulé de 3 000 € ;

Il est proposé d'attribuer une aide de 1 500 € par dossier :

Aide du CCAS	Aide du Conseil Départemental	Total des aides
1 500 €	1 500 €	3 000 €

La commune de Talmont-Saint-Hilaire souhaite mettre en œuvre une politique d'habitat visant à favoriser l'installation sur le territoire communal de jeunes ménages et de familles avec enfant(s), dans la perspective d'un renouvellement de la population.

L'objectif n'est pas d'exclure des candidats, mais d'apporter une grille de cotation permettant de prioriser l'attribution des aides, en prenant en compte l'âge des candidats et la composition du foyer :

A - AGE MOYEN DES CANDIDATS			
AGE	PTS	AGE	PTS
27 ANS ET MOINS	20	34	13
28	19	35	10
29	18	36	8
30	17	37	6
31	16	38	4
32	15	39	2
33	14	40 ET PLUS	0

L'âge est pris en compte à la date du 31 décembre 2018.

L'âge se calcule sur la moyenne des âges des deux parents et sera arrondi au chiffre inférieur.

B - AGE DES ENFANTS (composition de la famille)			
AGE	PTS	AGE	PTS
MOINS DE 1 AN	10	6	4
1	9	7	3
2	8	8	2
3	7	9	1
4	6	10 ET PLUS	0
5	5		

Les enfants pris en compte sont ceux vivant au foyer.

Les points attribués à chaque enfant s'additionnent.

Les enfants à naître correspondent à la catégorie moins de 1 an sur présentation d'un justificatif de grossesse.

Le passeport pour l'accession (opérations neuves)

La commune peut continuer à apporter une aide éligible aux opérations neuves (achat terrain et construction, VEFA et location-accession), forfaitaire de 1 500 euros ou plus, aux ménages respectant les conditions suivantes :

- dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de ressources PTZ,
- qui sont primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale)
- qui construisent un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale dans la commune.

Il est proposé d'attribuer une aide de 3 000 € par dossier :

Aide du CCAS	3 000 €
---------------------	----------------

De la même manière que l'aide Eco-Pass, les attributions seront priorisées selon le critère d'âge et celui de la composition du foyer, comme défini précédemment.

→ PROCEDURE D'ATTRIBUTION

Les candidats devront compléter un dossier et fournir les documents demandés.

Les dossiers pourront être retirés auprès du CCAS, à compter du 1^{er} avril 2018 et devront être déposés au plus tard le 1^{er} septembre 2018.

Concernant l'instruction des demandes de l'aide Eco-Pass et du passeport pour l'accession, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie (ADILE) association

conventionnée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable recevra les candidats à l'accession dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé.

L'ADILE possède en effet, un savoir faire reconnu en matière de conseil en financement et de conseil en énergie permettant ainsi aux accédants à la propriété de tirer parti de leur projet dans les meilleures conditions de sécurité.

Les dossiers de candidature, ainsi vérifiés par l'ADILE, seront transmis au CCAS.

Le Conseil d'Administration dressera un tableau des demandeurs par ordre décroissant des points attribués selon le critère d'âge et celui de la composition du foyer.

En cas d'ex-æquo, les membres du Conseil d'Administration procéderont à un tirage au sort déterminant le rang du candidat.

La commission établira un procès verbal fixant les candidatures retenues au titre d'une attribution.

Il est convenu qu'en cas de défaillance ou de désistement d'un candidat retenu, l'aide sera attribuée au premier candidat non attributaire de la liste fixée par le Conseil d'Administration par rang de points décroissants, dans la limite de l'enveloppe financière inscrite au budget.

Le conseil d'administration décide :

1°) de mettre en œuvre l'aide financière « Eco-Pass » telle qu'exposée ci-dessus et en retenant les critères du Conseil départemental (§1) ;

2°) de mettre en œuvre l'aide financière « le passeport pour l'accession » et retenir les critères tels qu'exposés ci-dessus (§2) ;

3°) de retenir les candidats par ordre de priorité compte tenu des critères d'âge et de la composition du foyer selon la procédure détaillée précédemment ;

4°) d'arrêter le montant total des aides accordées à 45 000 euros pour l'année 2018

5°) d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :

.→ avis d'imposition N-2 du/ des bénéficiaire(s),

.→ offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire,

.→ attestation de propriété délivrée par le notaire,

.→ factures des travaux concourant au gain énergétique de 25 % ou 40 % selon le logement prévu par un audit énergétique pour les acquisitions suivies d'une amélioration énergétique.

6°) d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 21 mars 2018
Le Président, Maxence de RUGY

Certifiée exécutoire à compter du
après transmission en Sous-Préfecture le
et affichage le



Pour le Président
et par délégation de signature,
la Vice-présidente,
Catherine GARANDEAU

DEL2018032007

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

**Conseil d'Administration
Séance du 20 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt du mois de mars à 18h, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à la mairie , sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : Catherine GARANDEAU, Claudine ORDONNEAU, Eric DANGLLOT, Bernadette GAUTREAU, Michèle Da SYLVA, Daniel GRIT, Jean CHARRIER, Jean Pierrre AYME.

Etaient absents excusés : Maxence de RUGY, Marie-Françoise GABORIT, Sonia FAVREAU, Huguette DARIET.

Etait absente : Nathalie DALAIS-CHUSSEAU

Pouvoirs : Maxence de RUGY donne POUVOIR à Catherine GARANDEAU
Marie-Françoise GABORIT donne pouvoir à Bernadette GAUTREAU
Sonia FAVREAU donne pouvoir à Jean CHARRIER
Huguette DARIET donne pouvoir à Daniel GRIT

Convocation du 12 mars 2018

Nombre de membres : 13

Présents : 7

Quorum : 7

Suffrages exprimés : 11

7°) EHPAD/PERSONNEL - Tableau des effectifs

Madame la Vice-Présidente du CCAS invite les membres du conseil d'administration à voter le tableau des effectifs.

Envoyé en préfecture le 26/03/2018

Reçu en préfecture le 26/03/2018

Affiché le

ID : 085-268500600-20180326-DEL2018032007-DE



01/01/2018

C:\RESSOURCES HUMAINES\Personnel\TABLEAU DES EFFECTIFS\TABLEAU DES EFFEC

FILIERE	Poste ouvert	Poste occupé	Dont TNC	ETP	Détachement ou inactivité	Observation
Administrative	3 postes 1	3 agents 1		3 ETP 1		
Attaché	1	1		1		
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1		1		
Adjoint administratif	1	1		1		
Technique	5 postes 4	5 agents 0		5 ETP 0		Suppression du grade Création du grade 01.03.2018 (avis favorable de la CAP) le 15 février)
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	1	1		1		
Agent de maîtrise	1	1		1		
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	4	4		4		
Animation	1 poste 1	1 agent 1		1 ETP 1		
Animateur Principal de 2ème classe	1	1		1		
Société	22 postes	21 agents		19,6 ETP		
Agent social	22	21	5 postes à 31h50/sem 1 poste CAE à 35h/sem	19,6	plus 1 agent en disponibilité	
México-Social	27 postes 13	23 agents 12		21,1 ETP 11,2		
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	5	5		4,8		
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	2	1	1 poste à 31h30/sem	1		
Infirmière en soins généraux hors classe	1	0		0	plus 1 agent en disponibilité	
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	4	4		4	Agent en disponibilité	
Infirmière en soins généraux de classe normale	1	1	poste à 10h50/sem	0,3		
Psychologue territorial de classe normale	1	0	poste à 14h/sem	0		
Médecin territorial de 2ème classe	1	0		0		
TOTAL	58 postes	53 postes occupés (53 agents)		50,1	3 agents en disponibilité	

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

1°) votent le tableau des effectifs

2°) autorise le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 21 mars 2018
Le Président, Maxence de RUGY

Certifiée exécutoire à compter du
après transmission en Sous-Préfecture le
et affichage le



Pour le Président
et par délégation de signature,
la Vice-présidente,
Catherine GARANDEAU

Envoyé en préfecture le 26/03/2018

Reçu en préfecture le 26/03/2018

Affiché le



ID : 085-268500600-20180326-DEL2018032007-DE

